

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey

Séance du 20 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 12
- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoint**,
Mme Elodie BREARD, M. David DEGENETAIS, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, Mme Sandrine SALESSES, Mme Khadija VACHEZ, et Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : M. Francis DAVOUST, donne pouvoir à Jean- Pierre NICOLAS
Mme Muriel DESRAYAUD donne pouvoir à Sylvain BOREGGIO
M. Cédric LARCHER donne pouvoir à Khadija VACHEZ
Mme Laurence NICOLAS donne pouvoir à Michel LAMI
M. Jean-Pierre OSMONT donne pouvoir à Sandrine SALESSES
Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

- ✚ Finances – Demandes de subventions (Fonds de concours / Département)
- ✚ Finances – Admission en non-valeurs
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Finances – Demandes de Subventions

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que différents travaux envisagés par la commune peuvent faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie et du Département de l'Eure.

Les projets sont :

- Achat d'un moteur de pompe pour la tonne à eau pour 906.06 € HT
- Rénovation thermique de l'école maternelle pour 121 783.49 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	Conseil départemental	EPN	Auto-financement
Moteur de pompe pour la tonne à eau		453.03 €	453.03 €
Rénovation thermique de l'école maternelle	36 535.05 €	42 624.22 €	42 624.22 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des quatre projets sus mentionnés
APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter le Département à travers le fond de soutien communal scolaire, d'un montant de

- 36 535.05 € pour la rénovation thermique de l'école maternelle,

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de

- 42 624.22 € pour la rénovation thermique de l'école maternelle,

- 453.03 € pour l'achat d'un moteur de pompe pour la tonne à eau

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Finances – Admission en non-valeur

Le SGC d'Evreux nous a fait parvenir une demande pour admissions en non-valeur sur 2024. Sont annexées 2 listes détaillant les créances n'ayant pas pu être recouvrées sur le budget 10200 et pour lesquelles il convient de soumettre la demande d'admission en non-valeur à l'assemblée délibérante.

Les demandes d'admission en non-valeur sont présentées lorsque les procédures diligentées sont restées infructueuses en raison notamment des motifs suivants : disparition du redevable, insolvabilité, indigence.

Les collectivités peuvent refuser l'admission en non-valeur à condition qu'elles indiquent au comptable public des informations précisant permettant la poursuite immédiate du recouvrement ou comptabilisent une provision constatant budgétairement la perte de recettes. L'admission en non-valeur n'annule pas la dette du redevable qui reste toujours débiteur envers la collectivité mais permet de dégager la responsabilité du Comptable qui a effectué les diligences nécessaires pour recouvrer les titres de recettes. Ainsi, le Comptable Public pourrait reprendre le recouvrement si le débiteur venait à être retrouvé et (ou) que sa situation financière permettrait la reprise des poursuites.

La liste 6371700131 (1 073.48 €) est présentée dans ce cadre.

Pour la seconde liste 6167320131 (244.78 €), il s'agit d'acter l'effacement de dette qui s'impose à la collectivité du fait d'un jugement (commission de surendettement pour les particuliers, jugement de liquidation judiciaire pour les professionnels par exemple).

La liste est présentée à titre d'information à l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, l'article 173 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite "3DS") prévoit que le maire, peut par délégation du conseil municipal, être chargé *"d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret."*

Le [décret n°2023-523 du 29 juin 2023](#) permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100 euros pour les communes.

Aussi, je vous invite à soumettre cette proposition de délégation à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Après vérification, il convient d'émettre des non-valeurs selon l'état joint pour un montant 1 073.48 € sur le budget de la Commune.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE la mise en non-valeur pour un montant de 1 073.48 €**

Rapport des commissions

- Bulletin municipal :

Michel LAMI indique que les associations ont été sollicitées pour la production de leurs articles pour le 4/10/2024.

Quelques thèmes d'articles : Aires de jeux, SIVU, étude des eaux pluviales, PM (arrivée du 3^{ème} agent / vidéoprotection), procédure de reprise des concessions au cimetière, Opération Tranquillité Vacances, taxi-bus..)

- Michel LAMI rappelle la mise en ligne du nouveau site internet. Il demande aux élus leurs propositions d'évolution. Elodie BREARD suggère d'y mettre le lien du portail de réservation pour le restaurant scolaire.

- Rentrées scolaires : les premiers conseils d'école se tiendront début novembre. La commune de Garennes sur Eure a mis fin à la scolarisation des enfants de la commune. Ses locaux ne permettant plus leur accueil. Environ 5 élèves sont donc revenus dans nos effectifs.

Jean-Pierre NICOLAS ;

- Informe que l'entreprise qui gère les climatisations au restaurant scolaire interviendra dès lundi 23 septembre pour la remise en service de ces équipements.

- Les travaux de réfection de la toiture du dortoir de l'école maternelle seront réalisés pendant les congés de la toussaint.

- Les nouveaux columbariums, livrés, seront ms en place la semaine prochaine.

- La mise en route des chauffages va se faire progressivement.

Nadine HANNE ;

- Informe les élus que les évènements organisés par la municipalité en juillet se sont bien passés. La météo a été favorable à leur bon déroulement. Le feu d'artifice a, encore connu, un grand succès, lors de la fête communale.

- Les inscriptions à l'école de musique continuent de se faire au fil de l'eau.

- 2 thés dansants sont prévus d'ici la fin de l'année. Les inscriptions sont ouvertes.

- La sortie pour les « anciens » se fera le dimanche 13 octobre 2024. Il y a 5 personnes sur la liste d'attente.

- La préparation des illuminations de Noël va débiter avec les services.

Autres informations :

- Informations de Monsieur le Maire :

- o Portage de repas / La Poste : Un sondage a été fait auprès des « anciens », par la mairie, pour connaître le nombre de personnes intéressées par le portage de repas à domicile. 17 foyers souhaitent des informations. La Poste, prestataire de ce service, va prendre le relais.

- o Une réunion avec les bénéficiaires d'OTV (Opération Tranquillité Vacances) se tiendra le 27 septembre. Sont également invités les référents Participation Citoyenne ainsi que des représentants de la gendarmerie. Ce type de réunion devrait être pérennisé pour les années à venir. L' élu en charge souhaite réactiver ces opérations.

- o Une première réunion publique aura lieu le 13 novembre en début de soirée. L'ordre du jour reste à établir.

- o Un point sur le schéma des eaux pluviales, réalisé par Evreux Portes de Normandie sera présenté par Francis DAVOUST au prochain conseil municipal.

- o Les services du Département a prévu d'effectuer des travaux de réfection de voirie sur la RD833. L'entreprise qui intervient n'est pas en capacité de confirmer des dates précises, compte tenu des conditions météorologiques. Le raboutage a été fait sans information préalable auprès de la mairie. Ces travaux doivent avoir lieu après 9h afin de ne pas empêcher les transports scolaires.

- o Un premier rendez-vous s'est tenu avec un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de pôle culturel. Nous attendons 2 propositions d'ici quelques semaines. Nous resterons vigilants au maintien de l'activité de l'école de musique pendant la période des travaux.

- o Pour information, le projet de construction de logement sociaux rue Hotteterre n'a pas abouti.

- Khadija VACHEZ indique que des citoyens itinérants font du porte à porte pour demander de la ferraille aux habitants de la commune. Il faut rester vigilants.
- Khadija VACHEZ rappelle qu'aucun élagage n'a été réalisé rue du Parc. La Police Municipale a envoyé un courrier simple. La procédure est en cours.
- Nadine HANNE signale un mauvais été de voirie entre le bourg et le hameau de Boussez (trame verte). Une réfection est envisagée dans les prochaines années.
- Corinne WILHELMY signale une haie sur la chaussée rue Neuve/ rue de Thibouville.
 - o Les services de la mairie ont commencé les repérages de végétaux « débordants » pour mettre en place des procédures d'entretien.
- David DEGENETAIS fait un retour positif du Forum des associations qui s'est tenu samedi 7 septembre au complexe sportif communal. Les adhérents ont pu voir les salles d'activités. Les Archers, situés à l'extérieur ont pu mettre en valeur leur activité. Les clubs de Gym et Judo étaient satisfaits également. Certaines associations ont toutefois signalé un manque de signalétique et un environnement trop bruyant dans les salles de fitness. Un bilan sera fait de cette édition dans le complexe. C'est l'occasion de s'interroger sur le ou les lieux pour celui de l'année prochaine.
- Sébastien MERTZ rappelle qu'il manque toujours une tuile de rive sur l'abris bus rue de Nonancourt. Le message sera transmis aux services techniques.
- Il est signalé le ré affaissement de voirie (traverse de route) suite aux travaux de viabilisation rue d'Ezy. Francis DAVOUST suit ce dossier.
- Idem pour les travaux d'enfouissement rue d'EZY. Marie-Christine MICHEL indique qu'il reste toujours un poteau béton. A priori la machine utilisée pour le retrait des poteaux n'a pas pu accéder à ce dernier.
- Marie-Christine MICHEL prévient qu'un équipement implanté sur la friche de Boussez bouge. Ces installations sont très récentes et le contrôle sécurité a été favorable. Les services techniques vont aller sur place pour le constater et intervenir en fonction du besoin. Les élus ont tous pu constater le succès des aires de jeux mises en service cet été. Il est constaté que l'emplacement du panneau d'information sur la clôture de l'aire de jeux du friche n'est pas optimum. Les services techniques seront sollicités pour étudier la possibilité de le déplacer.
- Michel LAMI fait un point sur les ventes de terrains du lotissement de la Clairière. Il reste toujours 4 terrains à vendre sur la tranche 1. La tranche 2 vient d'être commercialisée. Un premier terrain est en cours de cession.
- Michel LAMI a reçu une information sur les installations de fibre sur la commune. Il s'avère que les installateurs de fibre ne déconnectent pas systématiquement les jarretières des prises qu'ils débranchent, du côté de l'opérateur. Ce qui laisse penser que les prises sont occupées, alors qu'elles ne sont pas reliées à des habitations. C'est un problème national. Eure numérique a confirmé que le nombre d'accès mis à disposition sur la commune est tout a fait suffisant pour les utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures34 minutes

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 20 septembre 2024

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	Donne pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	Donne pouvoir à Michel LAMI
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	Donne pouvoir à Sylvain BOREGGIO
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Khadija VACHEZ
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Sandrine SALESSES
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	